



Communes genevoises : qui sont les nouveaux électeurs ?

En acceptant l'initiative « J'y vis, j'y vote : la cadette » en avril 2005, les électeurs et électrices du canton de Genève ont accordé le droit de vote en matière communale aux étrangers et étrangères résidant dans le canton de Genève. Près de 75 000 personnes de nationalité étrangère, âgées de 18 ans ou plus et domiciliées en Suisse depuis 8 ans au moins (situation au 30 septembre 2006), sont concernées, élargissant ainsi le corps électoral de près de 34 %. L'ensemble des étrangers bénéficiant du droit de vote pourront l'exercer une première fois au printemps prochain, lors des élections municipales, et ceux des trois communes de Genève, Lancy et Chancy ont déjà pu l'exercer lors des votations référendaires du 22 octobre dernier.

Pour répondre aux questions du public, des électeurs potentiels, des milieux politiques et des autorités, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) met à disposition, sur son site Internet, un ensemble de tableaux qui dressent le portrait statistique de ces futurs électeurs et électrices potentiels. Globalement, ce nouvel électorat est majoritairement masculin alors que l'électorat suisse est principalement féminin. Il est aussi plus jeune par sa concentration sur l'âge mûr (40–64 ans) et composé essentiellement d'Européens originaires d'Espagne, de France, d'Italie et du Portugal.

En consultant le site Internet de l'OCSTAT, il est possible de connaître, commune par commune, le profil de ce nouvel électorat, défini selon le sexe, la classe d'âges et le pays d'origine.

Dans l'ensemble du canton

Les électeurs étrangers forment 26 % du corps électoral du canton et se composent de 54 % d'hommes et 46 % de femmes. Avec leur apport, la proportion de l'électorat masculin du canton passe de 45 % à 47 %.

Parmi les électeurs étrangers, 32 % ont moins de 40 ans (34 % pour les électeurs suisses), 49 %, soit un sur deux, ont entre 40 et 64 ans (43 % pour les Suisses) et 19 % ont 65 ans ou plus (23 % pour les Suisses). L'âge de l'électorat du canton s'en trouve ainsi modifié : à une augmentation de la proportion d'électeurs âgés de 40 à 64 ans (de 43 % à 44,5 %) correspond une légère diminution de ceux âgés de 18 à 39 ans (33,5 %, soit 0,5 point de pourcentage en moins) et de ceux de 65 ans ou plus (22 %, soit 1 point de pourcentage en moins).

Les ressortissants espagnols, français, italiens et portugais représentent 52 % des étrangers domiciliés dans le canton et 71 % de ceux qui ont le droit de vote.

Dans les communes

Dans 14 communes, la proportion d'électeurs étrangers de moins de 40 ans dépasse le tiers de l'électorat étranger : c'est notamment le cas à Carouge et à Vernier (36 %), Lancy (35 %), Onex et Versoix (34 %) ; les communes de Chancy et Bellevue connaissent les proportions les plus élevées (respectivement 39 % et 42 %).

./.

C'est surtout dans les communes les plus peuplées du canton que l'apport des électeurs étrangers modifie la structure par âge de l'électorat : en ville de Genève, les électeurs de 40 à 64 ans passent de 39 % à 42 % du total, aux dépens des autres classes d'âges (– 1,5 point de pourcentage pour les 18 à 39 ans et pour les 65 ans ou plus). A Lancy (de 42 % à 44 %), Onex (de 41 % à 42,5 %) et Vernier (de 43 % à 45 %), l'augmentation de la proportion des 40 à 64 ans se fait exclusivement au dépens des 65 ans ou plus.

Les ressortissants espagnols, français, italiens et portugais sont largement majoritaires dans les « grandes » communes et forment 79 % de l'électorat d'origine étrangère à Carouge et à Onex, 78 % à Lancy, 74 % à Thônex et 73 % à Vernier. En ville de Genève et à Meyrin, bien que moins nombreux au sein de la communauté étrangère (respectivement 50 % et 51 % du total), ils constituent respectivement 70 % et 73 % de l'électorat non suisse. Dans d'autres communes (Anières, Genthod, Hermance, Laconnex et Pregny-Chambésy, Bellevue, Choulex, Collonge-Bellerive, Coligny et Vandœuvres), ce sont les ressortissants d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas, et du Royaume-Uni qui forment la grande majorité du reste de l'électorat étranger.

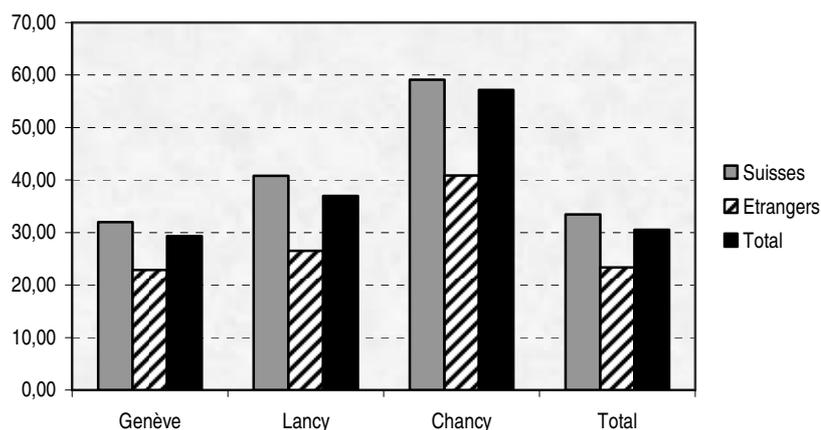
Les votations du 22 octobre 2006

Dans les trois communes, le taux de participation des ressortissants étrangers a été moins élevé que celui des résidents d'origine suisse : il a été d'environ 23 % en ville de Genève (32 % pour les Suisses, 29 % en tout), de 26,5 % à Lancy (41 % pour les Suisses, 37 % en tout) et de 41 % à Chancy (59 % pour les Suisses, 57 % en tout).

Le taux de participation des résidents étrangers varie très peu selon le sexe en ville de Genève et à Lancy, alors que la différence est plus marquée à Chancy, où les femmes se sont plus mobilisées : 48 % de taux de participation, contre 41 % pour les hommes.

Parmi les votants de nationalité étrangère, le taux de participation le plus élevé concerne les personnes âgées de 65 ans ou plus (32 %), suivies des 40–64 ans (24 %) et des 18–39 ans (17,5 %). Cette relation décroissante entre taux de participation et âge caractérise également les électeurs suisses, avec cependant un écart nettement plus marqué entre les 18–39 ans (taux de participation de 22 %) et les 40–64 ans (36 %).

Taux de participation, en %, aux votations du 22 octobre 2006, selon l'origine des votants, par commune



Source : OCSTAT - Service des votations et élections - OCP

Pour en savoir plus

Les tableaux présentant le profil de l'électorat étranger sont disponibles, pour les 45 communes et pour l'ensemble du canton, sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse suivante :

http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/17/17_03/tableaux.asp